

# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

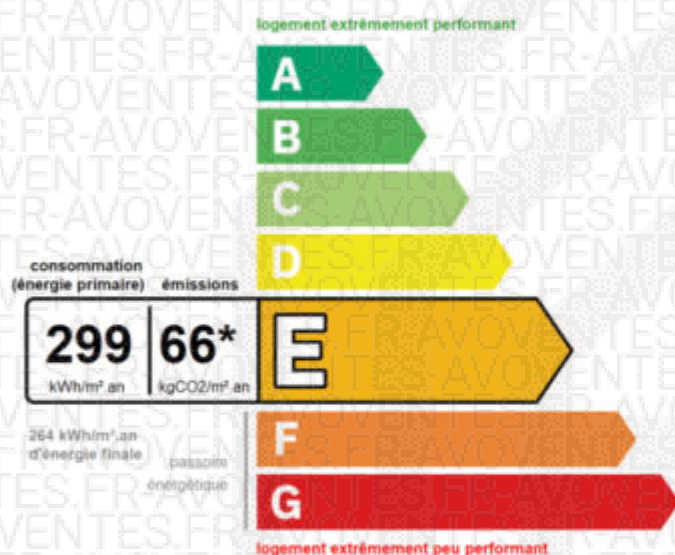
n° : 2577E2880928B  
établi le : 08/09/2025  
valable jusqu'au : 07/09/2035

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

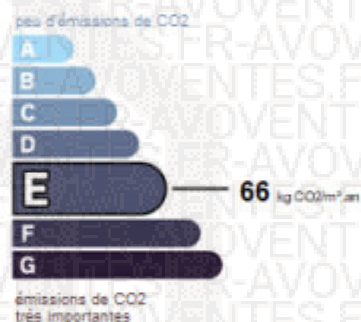


mission : 25-0532 porte gauche  
adresse : **34 Rue de Villevaudé, 77500 Chelles**  
type de bien : Appartement  
année de construction : Entre 1948 et 1974  
surface de référence : **73,85 m<sup>2</sup>**  
propriétaire : RESIDENCE CHANTECLAIR/ -95324 FM/IB  
adresse : C/o SELARL TOURAUT AVOCAT 26, rue des Cordeliers  
77100 MEAUX

## Performance énergétique



### \*Dont émissions de gaz à effet de serre



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.  
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 4923 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 25509 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



Entre **2210 €** et **3050 €** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?  
voir p.3

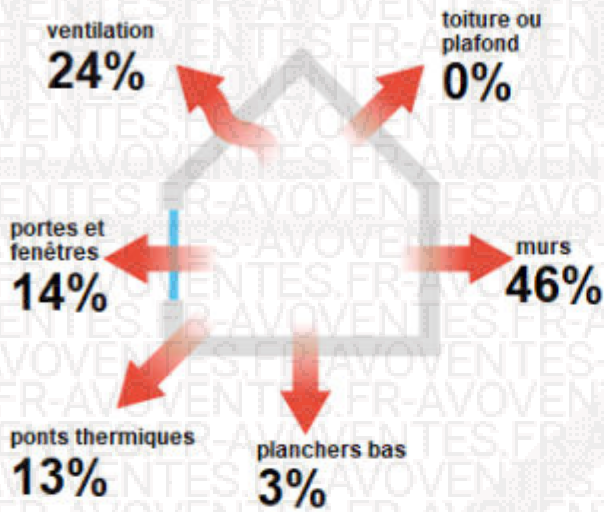
### Informations diagnostiqueur

65 Avenue du Général de Gaulle  
77420 CHAMPS SUR MARNE

diagnostiqueur : [CAVOVENTES.FR](mailto:CAVOVENTES.FR)

tel : 01.60.08.07.57  
email : [yj@eurodiex.com](mailto:yj@eurodiex.com)  
n° de certification : 17049239  
date de fin de validité : 18/02/2032  
organisme de certification : BUREAU VERITAS CERTIFICATION

### Schema des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



### Système de ventilation en place

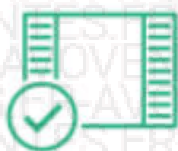


- Ventilation Naturelle par conduit

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



bonne inertie du logement



logement traversant

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

- chauffage au bois
- géothermie
- pompe à chaleur
- panneaux solaires photovoltaïques
- panneaux solaires thermiques
- réseau de chaleur ou de froid vertueux
- chauffe-eau thermodynamique

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	fioul domestique 8407 (8407 é.f.)	entre 1050€ et 1440€	47,4%
chauffage	gaz naturel 9117 (9117 é.f.)	entre 710€ et 980€	32,2%
eau chaude sanitaire	électricité 3856 (1677 é.f.)	entre 380€ et 520€	17,2%
refroidissement	0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
éclairage	électricité 321 (140 é.f.)	entre 30€ et 50€	1,4%
auxiliaires	électricité 411 (179 é.f.)	entre 40€ et 60€	1,8%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>	<b>22112 kWh</b> (19518 kWh é.f.)	entre 2210€ et 3050€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 112ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

## Recommandations d'usage pour votre logement

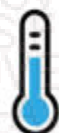
Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°**

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -20% sur votre facture **soit -535€ par an**

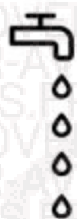
**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°**

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 112ℓ/jour d'eau chaude à 40°**

46ℓ consommés en moins par jour, c'est -19% sur votre facture **soit -106€ par an**  
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

**astuces**





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.








En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

## Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	- Mur en blocs de béton pleins Ep 25cm non isolé Mur donnant sur l'extérieur Sud, Sud Est, Sud Ouest : 7,06 m <sup>2</sup> Nord, Nord Est, Nord Ouest : 45,06 m <sup>2</sup>	<b>insuffisante</b>
 plancher bas	- Type de plancher inconnu non isolé Plancher donnant sur l'extérieur	<b>insuffisante</b>
 toiture/plafond	Pas de plafond déperditif	
 portes et fenêtres	- PF. sans soub. PVC double vitrage(VNT) air 16mm Avec ferm. - Fen.bat./ocil. PVC double vitrage(VNT) air 16mm Avec ferm.	<b>moyenne</b>

## Vue d'ensemble des équipements




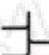


	description
 chauffage	- Chaudière collective gaz basse température depuis 2016 / Chaudière collective fioul condensation depuis 2016, Radiateur HT sans robinet thermostatique
 eau chaude sanitaire	- ECS Electrique, Volume du ballon 100 L
 climatisation	- Sans objet
 ventilation	- Ventilation Naturelle par conduit
 pilotage	- Aucun

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

### type d'entretien

	<b>Ventilation</b>	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur
	<b>Chaudière</b>	Entretien obligatoire par un professionnel -> 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Baisser la température la nuit. / Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit.
	<b>Radiateurs</b>	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.
	<b>Circuit de chauffage</b>	Faire déboucher le circuit de chauffage par un professionnel -> tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
	<b>Chauffe-eau</b>	Régler la température du chauffe-eau entre 55 et 60°C. Arrêter le chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours.
	<b>Eclairage</b>	Nettoyer les ampoules et les luminaires.

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels

montant estimé : 1700 à 2400€

lot

description

performance recommandée



Murs

Mise en place d'une Isolation des murs extérieurs par l'intérieur  
En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité.  
En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).  
Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur.  
Pour bénéficier de MaPrimRénov' choisir un isolant avec  $R = 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ .

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ 

2

## Les travaux à envisager

montant estimé : 8300 à 11700€

lot

description

performance recommandée



Menuiseries

Remplacement des fenêtres existantes  
Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en double-vitrage peu émissif.  
Pour bénéficier de MaPrimRénov', choisir des fenêtres avec  $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$  et  $Sw = 0,3$  ou  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$  et  $Sw = 0,36$

$U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$  et  $Sw = 0,3$  ou  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$  et  $Sw = 0,36$



Planchers Bas

Isolation plancher extérieur  
Uniquement en cas de travaux de réhabilitation importants avec rénovation des sols et si la hauteur sous plafond le permet, Pour les bâtis anciens, il est nécessaire que les isolants ou matériaux isolants choisis soient au moins perméables à la vapeur,  
Avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé.  
Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher.  
Pour bénéficier de MaPrimRénov', choisir un isolant avec  $R = 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ .

 $R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ 

Ventilation

Mise en place VMC Hygro à extract.et entrées d'air hygro(B)  
Eviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air. Cela risque de créer des problèmes d'humidité et des contre-performances thermiques des maçonneries.  
Prévoir des entrées d'air dans les menuiseries.  
Calfeutrer les défauts d'étanchéité après avoir mis en place des entrées d'air.

**Chauffage**

Mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs.  
Ne jamais placer un robinet thermostatique dans le local où se trouve le thermostat.  
Afin de ne pas nuire à la longévité du circulateur (pompe), il faut impérativement laisser un radiateur sans robinet thermostatique.

**Eau Chaude**

Installation d'un chauffe-eau thermodynamique

**Commentaires :**

En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité.

En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).

Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur.

Pour bénéficier de MaPrimRénov' choisir un isolant avec  $R=3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ .

Uniquement en cas de travaux de réhabilitation importants avec rénovation des sols et si la hauteur sous plafond le permet, Pour les bâtis anciens, il est nécessaire que les isolants ou matériaux isolants choisis soient au moins perméables à la vapeur,.

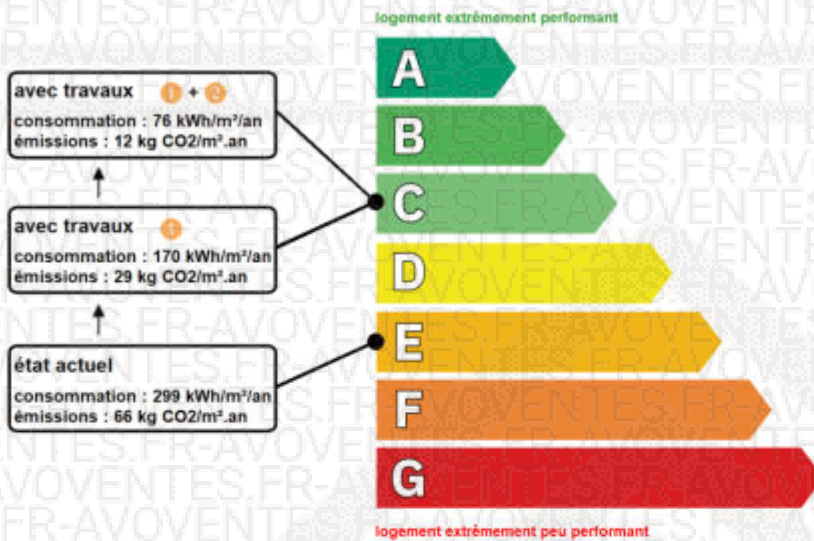
Avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé.

Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher.

Pour bénéficier de MaPrimRénov', choisir un isolant avec  $R=3 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ .

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux

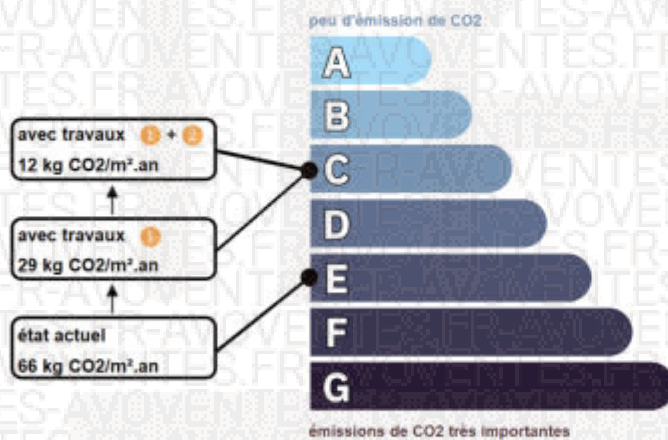


**Préparez votre projet !**  
 Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :  
[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)  
 ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :  
[france-renov.gouv.fr/aides](https://france-renov.gouv.fr/aides)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Liberté  
 Égalité  
 Fraternité

Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique. À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION, 1 Place Zaha HADID 92400 Courbevoie**

Référence du logiciel validé : **DPEWIN V5.2.9**

Référence du DPE : **2577E2880928B**

Date de visite du bien : **08/09/2025**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale :

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE2021 (Moteur VV2024.6.1.0)**

Numéro d'immatriculation de la copropriété :

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

**aucun documents fournis pour l'établissement du diagnostic**

Propriétaire des installations communes :

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.



**Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :**

**Les éléments constitutifs du bâti ne sont pas observables dans leurs ensembles, par conséquent des valeurs sont utilisés par défaut selon la période estimée de construction, ce qui peut induire des différences entre les valeurs réelles de consommations et celles relevés sur le DPE.**

**Les éléments suivants peuvent également expliquer les écarts :**

**Les pathologies repérées, non prises en compte dans le calcul (isolant tassé ou mouillé, vitre cassée, équipement technique ne fonctionnant pas, fuites d'air, D) ;**

**La non prise en compte de certains volumes qui ne devraient pas être chauffés**

**Les équipements de chauffage ou d'ECS non pris en compte (saisie limitée aux 2 équipements principaux),**

**Commentaires :**

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
généralités	Département		77
	Altitude		Donnée en ligne 36 m
	Type de bâtiment		Observé/Mesuré Appartement
	Année de construction		Estimé Entre 1948 et 1974
	Surface de référence		Observé/Mesuré 73,85 m²
	Nombre de niveaux		Observé/Mesuré 1,0
	Nombre de logement du bâtiment		Observé/Mesuré 1
	Hauteur moyenne sous plafond		Observé/Mesuré 2,50 m

## Fiche technique du logement (suite)

	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée	
enveloppe	MUR	surface	⌚	Observé/Mesuré	52,12 m²
		type d'adjacence	⌚	Observé/Mesuré	Extérieur
		matériau mur	⌚	Observé/Mesuré	Murs en blocs de béton pleins
		épaisseur mur	⌚	Observé/Mesuré	25 cm
		doublage mur	⌚	Observé/Mesuré	Absence de doublage
		état d'isolation	⌚	Observé/Mesuré	non isolé
enveloppe	PLANCHER ext	surface	⌚	Observé/Mesuré	4,75 m²
		type d'adjacence	⌚	Observé/Mesuré	Extérieur
		Upb0 (saisie directe ou type de plancher inconnu)	✗	Valeur par défaut	2,000 W/m².K
		type de plancher bas	⌚	Observé/Mesuré	Inconnu
		état d'isolation	⌚	Observé/Mesuré	non isolé
enveloppe	PF PVC	surface	⌚	Observé/Mesuré	9,07 m²
		nombre	⌚	Observé/Mesuré	2,00
		type de vitrage	⌚	Observé/Mesuré	Double vitrage
		épaisseur lame d'air	⌚	Observé/Mesuré	16,0 mm
		présence couche peu émissive	⌚	Observé/Mesuré	non
		gaz de remplissage	⌚	Observé/Mesuré	air sec
		largeur du dormant	⌚	Observé/Mesuré	5 cm
		inclinaison vitrage	⌚	Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
		type menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	PVC
		type ouverture	⌚	Observé/Mesuré	PF battante sans sous bassement
		type volets	⌚	Observé/Mesuré	Jalousie accordéon
		type de pose	⌚	Observé/Mesuré	Nu intérieur
		menuiserie avec joints	⌚	Observé/Mesuré	oui
		baies Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	⌚	Observé/Mesuré	9,07 m²
	type de masque proche	⌚	Observé/Mesuré	absence de masque proche	
	type de masque lointain	⌚	Observé/Mesuré	masque lointain homogène Angle <15°	
	FPVC	surface	⌚	Observé/Mesuré	6,90 m²
		nombre	⌚	Observé/Mesuré	3,00
		type de vitrage	⌚	Observé/Mesuré	Double vitrage
		épaisseur lame d'air	⌚	Observé/Mesuré	16,0 mm
présence couche peu émissive		⌚	Observé/Mesuré	non	
gaz de remplissage		⌚	Observé/Mesuré	air sec	
FPVC	largeur du dormant	⌚	Observé/Mesuré	5 cm	
	inclinaison vitrage	⌚	Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°	
	type menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	PVC	
	type ouverture	⌚	Observé/Mesuré	Fenêtre battante	
	type volets	⌚	Observé/Mesuré	Jalousie accordéon	
	type de pose	⌚	Observé/Mesuré	Nu intérieur	
	menuiserie avec joints	⌚	Observé/Mesuré	oui	
	baies Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	⌚	Observé/Mesuré	6,90 m²	
	type de masque proche	⌚	Observé/Mesuré	absence de masque proche	
	type de masque lointain	⌚	Observé/Mesuré	absence de masque lointain	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
pont thermique 1	type de pont thermique	🔗 Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Plancher intermédiaire
	type isolation	🔗 Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,86
	longueur du pont thermique	🔗 Observé/Mesuré	27,23 m
pont thermique 2	type de pont thermique	🔗 Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Refend
	type isolation	🔗 Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,73
	longueur du pont thermique	🔗 Observé/Mesuré	2,5 m
pont thermique 3	type de pont thermique	🔗 Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	🔗 Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,38
	longueur du pont thermique	🔗 Observé/Mesuré	12,9 m
pont thermique 4	largeur du dormant menuiserie	🔗 Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	🔗 Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	🔗 Observé/Mesuré	en nu intérieur
	type de pont thermique	🔗 Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	🔗 Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,38
	longueur du pont thermique	🔗 Observé/Mesuré	7,02 m
	largeur du dormant menuiserie	🔗 Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	🔗 Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	🔗 Observé/Mesuré	en nu intérieur
pont thermique 5	type de pont thermique	🔗 Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	🔗 Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,38
	longueur du pont thermique	🔗 Observé/Mesuré	11,24 m
	largeur du dormant menuiserie	🔗 Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	🔗 Observé/Mesuré	non
position menuiserie	🔗 Observé/Mesuré	en nu intérieur	

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de ventilation	type de ventilation	🔗 Observé/Mesuré	Ventilation naturelle par conduit
	façades exposées	🔗 Observé/Mesuré	Plusieurs façades exposées

équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de chauffage 1	type d'installation de chauffage	🔗 Observé/Mesuré	installation de chauffage simple
	type de générateur	🔗 Observé/Mesuré	Chaudière collective gaz basse température depuis 2016
	année du générateur	🔗 Observé/Mesuré	2016
	type de cascade	🔗 Observé/Mesuré	Cascade sans priorité
	énergie utilisée	🔗 Observé/Mesuré	Gaz
	présence d'une ventouse	🔗 Observé/Mesuré	non
	QPO générateur	✗ Valeur par défaut	Val_Defaut
	Pn générateur	🔗 Observé/Mesuré	1650,00 kW
	Rpn	✗ Valeur par défaut	Val_Defaut
	Rpint	✗ Valeur par défaut	Val_Defaut

équipements

## Fiche technique du logement (suite)

Présence d'une veilleuse	⌘	Observé/Mesuré	non
Présence ventilateur/dispositif circulation air dans circuit combustion	⌘	Observé/Mesuré	non
type de générateur	⌘	Observé/Mesuré	Chaudière collective fioul condensation depuis 2016
année du générateur	⌘	Observé/Mesuré	2016
énergie utilisée	⌘	Observé/Mesuré	Fioul
présence d'une ventouse	⌘	Observé/Mesuré	non
QPO générateur	✗	Valeur par défaut	Val_Default
Pn générateur	⌘	Observé/Mesuré	1650,00 kW
Rpn	✗	Valeur par défaut	Val_Default
Rpint	✗	Valeur par défaut	Val_Default
Présence d'une veilleuse	⌘	Observé/Mesuré	non
Présence ventilateur/dispositif circulation air dans circuit combustion	⌘	Observé/Mesuré	non
type d'émetteur	⌘	Observé/Mesuré	Radiateur HT sans robinet thermostatique
surface chauffée	⌘	Observé/Mesuré	73,85 m²
Année d'installation émetteur	⌘	Observé/Mesuré	2016
type de chauffage	⌘	Observé/Mesuré	chauffage central
type de régulation	⌘	Observé/Mesuré	non
Equipement d'intermittence	⌘	Observé/Mesuré	absent
Type de distribution	⌘	Observé/Mesuré	Réseau bitube collectif eau chaude haute température (>=65°)
Isolation des réseaux	⌘	Observé/Mesuré	Réseau non isolé
Nombre de niveaux	⌘	Observé/Mesuré	1

## équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de production d'eau chaude sanitaire 1	Production instantanée/accumulation	⌘ Observé/Mesuré	A accumulation
	catégorie de ballon	⌘ Observé/Mesuré	Chauffe eau vertical Classe C ou 3 étoiles
	Type de production	⌘ Observé/Mesuré	Electrique classique
	type d'installation	⌘ Observé/Mesuré	installation ECS individuelle
	année d'installation	⌘ Observé/Mesuré	2013
	volume de stockage	⌘ Observé/Mesuré	100,00 L
	pièces alimentées contiguës	⌘ Observé/Mesuré	Les pièces alimentées en ECS sont contiguës
	production hors volume habitable	⌘ Observé/Mesuré	En volume chauffé

# ATTESTATION D'ASSURANCE

COURTIER  
VD ASSOCIES  
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER  
33110 LE BOUSCAT  
☎ 05 56 30 95 75  
☎ 08 97 50 56 08  
✉ contact@vdassociés.fr  
N°ORIAS 13 010 220 (VD ASSOCIES)  
Site ORIAS www.orias.fr



réinventons / notre métier 

## Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :

**SASU EURODIEX**  
**65 AV DU GENERAL DE GAULLE**  
**77420 CHAMPS SUR MARNE**

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10288677204 ayant pris effet le 30/05/2022

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE, TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 1.500.000€ par année d'assurance.

<p><b>AMIANTE :</b> DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE CONTROLE PERIODIQUE ( AMIANTE ) CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE ) REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU ABSENCE D'AMIANTE</p> <p><b>PLOMB :</b> CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB ( CREP ) RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION</p> <p><b>ETAT PARASITAIRE :</b> ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES ETAT PARASITAIRE ( MERULES, VRILLETTES, LYCTUS )</p> <p><b>MESURES :</b> MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN CERTIFICAT DE SURFACE (art 111-2 DU CCH)</p>	<p><b>AUTRES :</b> ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ ERP ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE. ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE, ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012. ETAT DES LIEUX LOCATIFS CERTIFICAT DE DECENDE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AEREAUX THERMOGRAPHIE INFRAROUGE DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE ( SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION ) DIAGNOSTIC ET PRELEVEMENTS HAP DIAGNOSTIC POLLUTION DES SOLS GESTION POUR LE COMPTE DE TIERS DU DTA ET DES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES AMIANTE ET PLOMB (EXTERNALISATION DES</p>
---	--

La présente attestation est valable du **01/01/2025 au 01/01/2026** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constitué de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation. A défaut la garantie n'est pas acquise.

Fait à **LE BOUSCAT** le **23/12/2024**  
LA COMPAGNIE PAR DELEGATION

VD ASSOCIES  
81, Bd Pierre Premier  
33110 LE BOUSCAT  
☎ 05 56 30 95 75  
☎ 08 97 50 56 08

AXA France IARD - S.A. au capital de 214 700 000 €, 7,22 007 460 R.E.S. 9999, 714 immatriculée au RCS de Nanterre, n° 14 22 007 460 - 1 - Délégation Régionale par le Code des Assurances. Obligations d'assurance encadrées de l'IA - art. 103-C 130 - sauf pour les garanties décrites par AIA (Association Française Assurances)

[www.eurodiex.com](http://www.eurodiex.com) – Code NAF :7112B / N° Siret :433 760 725 00047

# CERTIFICATION DE COMPETENCE

**BUREAU VERITAS**  
Certification



## Certificat attribué à

Bureau Veritas Certification certifie que le compéteur N° aux exigences des arrêtés relatifs aux  
critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271-1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux exigences des arrêtés relatifs aux  
et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
DPE avec mention	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	19/02/2025	18/02/2032
DPE sans mention	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	19/02/2025	18/02/2032
Amiante avec mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	16/12/2022	15/12/2029
Amiante sans mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	16/12/2022	15/12/2029

Date : 30/10/2024  
Numéro du certificat : **17049239**

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'à : voir ci-dessus. Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Cliquez ici pour vérifier la validité de ce certificat.  
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
1 Place Zaha Hadid 92400 Courbevoie



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- Présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- Ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 1500000 € € par sinistre et 1500000 € € par année d'assurance),
- N'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

Signature

